
Date de Convocation
26/12/2023
Date d’Affichage
03/01/2024

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

En exercice 18
Présents 14
Votants 16

OBJET :

**Validation du projet de
déploiement d’un
système de
vidéoprotection et
sollicitation d’une
subvention au titre du
Fonds Interministériel
de Prévention de la
Délinquance (FIPD)**

L’an deux mille vingt-quatre, le neuf janvier à 19 h 00
Le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni dans la
Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Michel
DUPONT

Etaient présents : Michel DUPONT, Hélène FOUACHE, Olivier
DUBREUCQ, Anne SEILLE, Xavier GIRARD, Pierre WAUQUIER,
Eric LAUWAGIE, Jean-Michel HAVEZ, Olivier TYTGAT, Emilie
VANDERBAUWEDE, Emmanuelle AUMARD, Anne DAMIE,
Rénald DUREUX, Aurore PENNORS

Absents ayant donné procuration : Gilles RONSE, Valérie
DEVENDEVILLE

Absents excusés : Philippe LAQUAY-PINSET, Amandine TEYS
Secrétaire de séance : Aurore PENNORS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l’instauration par l’article 5 de la loi n°2007-297 du 5 mars
2007 du fonds interministériel de prévention de la délinquance
(FIPD)

Considérant l’appel à projet 2024 concernant les projets
susceptibles d’émarger au programme sécurisation « S » du
FIPD, notamment la vidéo-protection

Considérant que la Commune d’Ennevelin a un projet de
développement d’un système de vidéoprotection qui
permettra de mailler et de protéger l’ensemble de son
territoire

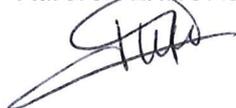
Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal
décide à l’unanimité :

- De valider le projet de déploiement d’un système de
vidéoprotection sur son territoire, projet comptant 17
caméras permettant de couvrir les entrées de la
commune ainsi que le centre-bourg
- D’autoriser le Maire à déposer un dossier de demande
de subvention au titre du FIPD
- D’adopter le plan prévisionnel de financement est le
suivant :

Dépenses en HT	
Salle d’exploitation – cote part	10 602,92 €
Travaux de déploiement	100 160,76 €
IRU (fibre)	21 000,00 €
Total des dépenses HT	131 763,68 €
Recettes	
Fonds de concours CCPC (22,77% du HT)	30 000,00 €
Subvention de la Région (22,77 % du HT)	30 000,00 €
Subvention FIPD (27,23 % du HT)	35 881,00 €
Autofinancement (27,23 % du HT)	35 882,68 €
Total des recettes	131 763,68 €

- D’autoriser le Maire à signer tout document afférant au
dossier.

Secrétaire de séance
Aurore PENNORS



Fait et délibéré à Ennevelin,
le 9 janvier 2024,
Le Maire,
Michel DUPONT

